



Préavis municipal N° 05/2021 : Thierrens – extension du site scolaire – octroi d'un crédit de construction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc désignée par le bureau du Conseil pour analyser le préavis no 05/2021 "Thierrens - extension du site scolaire - octroi d'un crédit de construction" s'est réunie le 2 juin dernier, en présence de Mmes Véronique Gilliard, Nathalie Jaton pour la municipalité, M. Yves-Alain Bigler représentant ASIRE et M. Jean-Michel Jacquemet directeur administratif de l'ASIRE.

Lors de cette séance, la commission ad hoc a reçu des réponses claires à toutes ses questions.

Est incluse également dans le préavis 05/2021 la construction d'une nouvelle gare routière pour les petits bus « scola car », en-dessous du nouveau bâtiment, ceci pour remplacer l'actuelle sise en face de la Gde-salle. (Dans : évaluation financière du projet (p.7/10) : description : aménagements)

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis 05/2021 tel que présenté

Neyruz-sur-Moudon, le 4 juin 2021

Courvoisier Jacqueline

Bolzli Thomas

Deppierraz Alexandre

Pointet Abram

Crisinel Bettex Chloé (rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**